



ORLY PLU



Pièce 3

Projet d'Aménagement et de Développement Durable

Décembre 2007



SOMMAIRE

LE PROJET DE PADD 3

ORIENTATIONS GENERALES 5

- Qualité urbaine 5
- Equilibre et diversité sociale 6
- Déplacements et infrastructures routières 7
- Emploi et développement économique 8
- Environnement 9
- Les espaces en mutation 10

Le projet de PADD

Le projet de ville d'Orly consiste à répondre à deux ambitions fortes : le développement harmonieux de la commune et l'amélioration du cadre de vie des Orlysiens, qu'ils soient originaires des quartiers pavillonnaires ou du Grand Ensemble. En effet, il s'agit de poursuivre la relation des différents quartiers à la ville et de les rassembler : le Grand Ensemble, le Vieil Orly, la Cité-Jardin, ...

De plus, le projet de la ville tend à intégrer l'exigence de solidarité et de cohésion sociale nécessaire à la prise en compte du développement durable.

C'est sur ces bases que la Ville d'Orly a souhaité mettre en place un projet ambitieux et solidaire pour ses habitants.

Afin de poursuivre la mise en place de ces grandes orientations, la ville d'Orly se donne les objectifs suivants : proposer des services, des équipements ainsi que des logements adaptés qui permettront de satisfaire l'accueil et l'accompagnement de l'ensemble des Orlysiens. Il s'agit également de pérenniser ses atouts que constituent une politique sociale à l'écoute de sa population, un positionnement culturel et sportif particulièrement ambitieux, une volonté de produire des formes architecturales de qualité plus innovantes, etc.

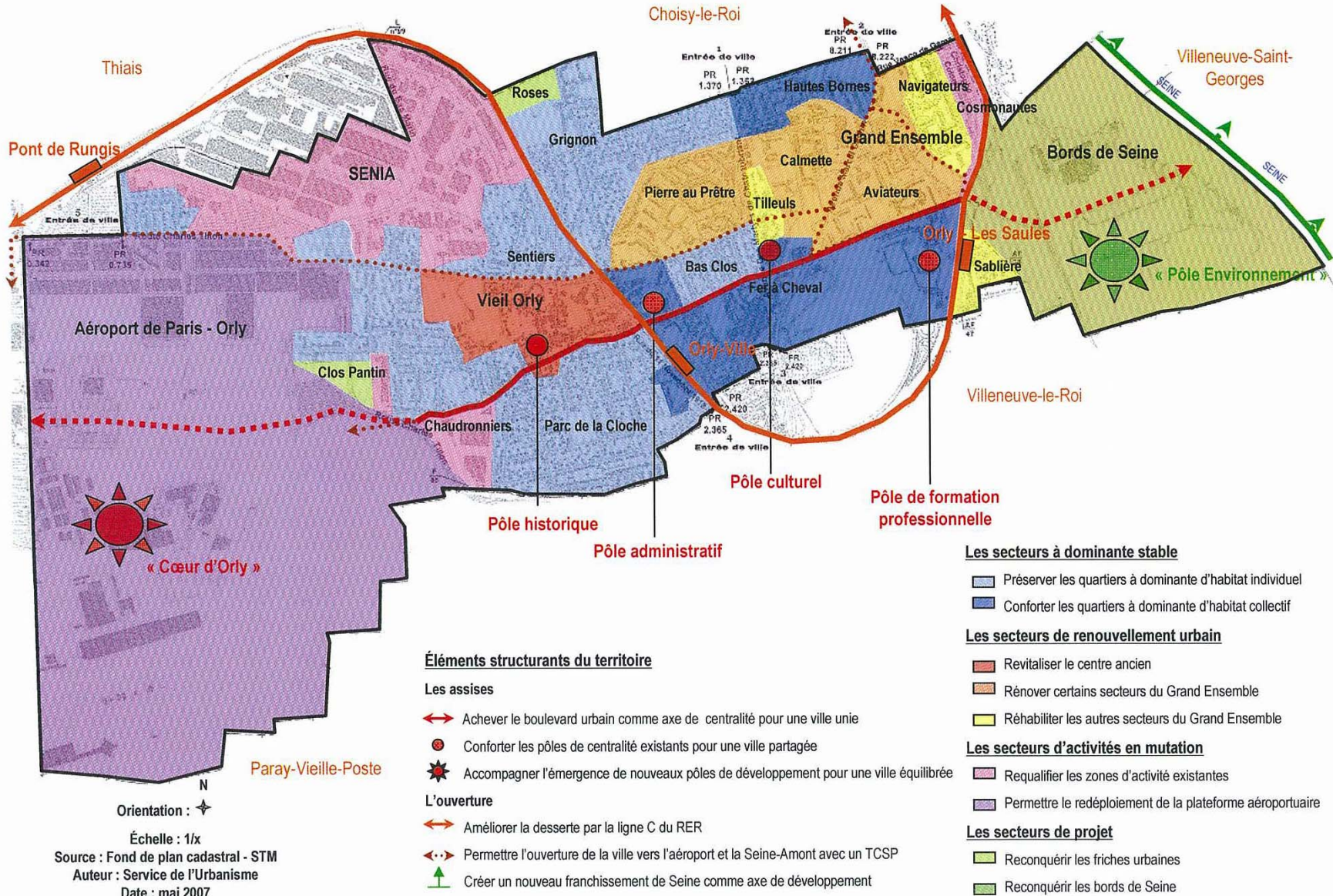
Ville aux multiples quartiers marqués par des identités fortes, Orly est aussi une ville unifiée autour d'un projet commun, partagé par l'ensemble de la population : « *créer la ville* ». Cette démarche engagée depuis de nombreuses années a permis d'ouvrir les quartiers sur la ville et à l'ensemble de ses habitants et ainsi de mieux « *vivre la ville* ».

Le projet de ville répond à plusieurs grands objectifs :

- S'inscrire à terme dans la perspective d'une ville de 25 000 habitants
- S'inscrire dans le rééquilibrage du sud-est parisien défini dans les orientations du SDRIF
- Valoriser l'image de la ville et améliorer le cadre de vie des Orlysiens ;
- Développer la ville de manière équilibrée et maîtrisée, en proposant des types de logements diversifiés permettant les parcours résidentiels ;
- Poursuivre la requalification des territoires en difficulté ;
- S'inscrire dans l'Opération d'Intérêt National (OIN) pour porter les grands projets structurants de Seine Amont sur le territoire de la Ville
- Préserver le caractère de vieux village d'Ile-de-France au quartier du Vieil Orly ;
- Intégrer les contraintes environnementales par la valorisation des espaces naturels à préserver et la gestion des secteurs inondables ;
- Développer le potentiel économique de la ville en travaillant sur l'attractivité des zones d'activités et en diversifiant les types d'activités sur la commune ;
- Rechercher la qualité des formes urbaines et des espaces publics notamment en travaillant sur une architecture contemporaine et des gabarits en harmonie avec l'existant.



Les orientations générales d'aménagement



Orientations générales d'aménagement

1. Qualité urbaine

→ Poursuivre la « création » de la ville, améliorer la qualité de vie au sein des quartiers et requalifier les logements

- Promouvoir un développement urbain harmonieux et équilibré ;
- Améliorer le cadre de vie des Orlysiens grâce aux projets de nouveaux quartiers et favoriser la modernisation de l'habitat public comme privé ;
- Garantir une architecture de qualité pour les constructions nouvelles ou réhabilités en tenant compte de l'identité de chaque quartier ;
- Encourager la préservation et la rénovation du bâti du centre ancien ;
- Organiser espace privé et espace public afin de mieux promouvoir ce dernier et encourager les mesures permettant d'instaurer une « gestion urbaine de proximité » ;
- Pérenniser et préserver les formes d'habitat des zones pavillonnaires ;
- Continuer la requalification des quartiers en difficulté.

→ Proposer une offre diversifiée en logement aux habitants d'Orly comme à ceux qui souhaitent s'y installer

- Augmenter l'offre en logement sur la commune conformément aux orientations du SDRIF sur le rééquilibrage de l'habitat sur le territoire du sud-est parisien ;
- Rééquilibrer la part du logement social en répondant à la demande tout en augmentant la part des logements privés locatifs et en accession ;
- Permettre les parcours résidentiels sur la commune en proposant différents types de logements et notamment des petits logements pour répondre aux évolutions de la société ;
- Construire des logements adaptés pour permettre de répondre aux difficultés conjoncturelles que peuvent rencontrer les familles.

2. Equilibre et diversité sociale

→ Orly : une ville pour tous

- S'inscrire à terme dans la perspective d'une ville de 25 000 habitants
- Développer des structures d'accueil pour la petite enfance, l'enfance et la jeunesse ;
- Favoriser l'intégration des personnes à mobilité réduite dans la ville (habitat, accès aux équipements et aux services, cheminements, etc.) ;
- Poursuivre les politiques publiques d'accompagnement des populations les plus vulnérables par un programme d'aide de retour à l'emploi notamment.

→ Renforcer les services publics

- Garantir l'accès de tous à l'ensemble des services publics (santé, éducation, administration, etc.), améliorer leur lisibilité et poursuivre leur implantation sur l'ensemble du territoire communal ;
- Poursuivre le développement des services à la personne, notamment en faveur des plus démunis, des personnes âgées et des personnes handicapées ;
- Proposer aux personnes un service toujours plus qualitatif.

→ Accroître et pérenniser les manifestations sportives et culturelles

- Pérenniser et développer une offre sportive et culturelle adaptées ;
- Encourager les initiatives en faveur des tous petits comme des personnes âgées ;
- Sensibiliser le plus grand nombre d'Orlysiens à la culture quelle que soit sa forme (lecture, danse, théâtre, musiques et arts plastiques) ;
- Poursuivre et développer les relations avec les villes jumelles pour inciter aux échanges culturels ;
- Développer une gestion qualitative des équipements sportifs.

3. Déplacements et infrastructures routières

→ Anticiper le développement de nouvelles infrastructures

- Poursuivre le développement et la modernisation des grands axes de circulation tels le boulevard urbain, axe est-ouest structurant de la ville ;
- Soutenir et favoriser le prolongement de la ligne C du RER jusqu'à l'aéroport d'Orly afin d'éviter les ruptures de charges et inciter aux échanges entre la Ville et l'aéroport ;
- Soutenir le projet de gare TGV sur l'aéroport d'Orly ;
- Poursuivre et renforcer les actions engagées en faveur d'un futur franchissement de la Seine.

→ Favoriser les circulations douces et les transports collectifs

- Soutenir les projets de transports en commun desservant la ville et la reliant à l'aéroport et au sud de Paris (projet de tramway devant desservir le pôle Orly-Rungis et l'aéroport dans le cadre du projet « Cœur d'Orly » et le projet de Transport en Commun en Site Propre (TCSP) sur la RN 305) ;
- Organiser l'usage partagé de l'espace public afin de développer les liaisons douces ;
- Améliorer la desserte en transports collectifs (développement et fréquence) afin d'inciter les circulations douces (piétons, vélos, etc.) et encourager un usage modéré de la voiture ;

- Optimiser et développer l'offre et améliorer la gestion du stationnement.

4. Emploi et développement économique

→ Réorganiser, pérenniser et développer les commerces et services à la population sur l'ensemble de la ville

- Restructurer les pôles commerciaux vétustes ;
- Sécuriser les pôles de proximité ;
- Imaginer les outils nécessaires à la pérennisation du petit commerce (revitalisation du centre ville notamment et de tous les autres pôles commerciaux de proximité) ;

→ Développer le potentiel d'emploi et de croissance de la ville en permettant l'essor des zones d'activités et en favorisant l'accueil de nouvelles entreprises

- Travailler sur l'attractivité des zones d'activités, notamment le SENIA, par le biais de la requalification des espaces dégradés ;
- Profiter de l'opportunité du projet « Cœur d'Orly » sur l'aéroport pour créer des liaisons entre la ville et l'aéroport ;
- Diversifier les types d'activités (artisanat, recherche, nouvelles technologies, etc.) ;
- Réfléchir à un rééquilibrage des activités vers l'est de la commune ;
- Porter la création d'une zone franche urbaine pour faciliter l'implantation de nouvelles entreprises et créer de nouveaux emplois ;

- Valoriser les atouts d'Orly pour inciter les nouvelles entreprises à venir s'y implanter ;
- Proposer des services adaptés aux entreprises grâce notamment à la création d'une pépinière et d'un hôtel d'entreprise ;
- Travailler de manière qualitative et paysagère les franges entre activité et habitat.

→ Intégrer les pôles de formation au développement économique de la Ville

- Conforter les pôles de formation existants : Lycée professionnel Guillaumin, Centre de Formations Industrielles (plasturgie, véhicules industriels et métiers du froid) et l'Ecole Européenne Supérieure d'Animation, intégrée dans le pôle de compétitivité image ;
- Développer des activités annexes et connexes aux instituts de formation existants sur la Ville ;
- Promouvoir une filière de formation sur les métiers de la maintenance aéronautique ;
- Soutenir le projet de filière de formation et de recherche du futur pôle environnement des Bords de Seine.

5. Environnement

→ Mettre en valeur les espaces verts et naturels et le patrimoine bâti

- Poursuivre la mise en valeur et la création des espaces publics en garantissant notamment la qualité des espaces naturels et des espaces verts ;
- Préserver et valoriser les éléments de bâti remarquables (église Saint-Germain classée monument historique, lavoir, château Méliès, Parc de la Cloche, etc.) ;
- Améliorer et mettre en valeur les cheminements doux pour permettre un véritable maillage de la ville ;
- Reconquérir et valoriser les bords de Seine par des aménagements paysagers et adaptés les rendant accessibles aux Orlysiens.

→ Prendre en compte la dimension environnementale dans le développement urbain

- Prendre en compte les contraintes dictées par le PPRI tout en développant la ville de manière cohérente notamment grâce à des formes architecturales innovantes adaptées à chaque site ;
- Favoriser les démarches de Haute Qualité Environnementale et proposer des réponses environnementales adaptées dans le cadre des nouveaux projets d'aménagements ;
- Inciter à une gestion alternative des eaux pluviales dans les nouveaux secteurs de développement urbain (logements et activités) ;

6. Les espaces en devenir

→ Proposer des projets contemporains et innovants en terme de formes urbaines et de développement durable sur les territoires en friche

- Développer un projet de « pôle environnemental » d'envergure sur les bords de Seine permettant la mixité des fonctions urbaines : activités, formation, enseignement, habitat, loisirs, etc. ;
- Développer le secteur des Roses en privilégiant les formes urbaines contemporaines et les approches de haute qualité environnementale pour un habitat plus adapté à la demande et à l'évolution des structures familiales.
- Aménager la friche dite du « Clos Pantin » en cohérence avec les tissus alentours (habitat/activités) et en tenant compte des contraintes liées à l'activité aéronautique.

→ Poursuivre et encourager les opérations de requalification engagées sur les secteurs en renouvellement

- Poursuivre la revitalisation du SENIA et la restructuration de ses espaces publics dégradés
- Revitaliser le Vieil Orly notamment par le biais d'une requalification des espaces publics, une redynamisation commerciale, une amélioration de l'offre de logements et un réaménagement du marché ;

- Soutenir la réalisation du projet « Cœur d'Orly » au sein de l'aéroport et créer un lien urbain fort entre la Ville et son aéroport ;
- Poursuivre les opérations de renouvellement urbain engagées dans le cadre de l'ANRU¹ sur le secteur du Grand Ensemble.

¹ ANRU : Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine